
De: Florent Arnaud <arnaud.florent@laposte.fr>
Envoyé: mercredi 24 mars 2021 18:41
À: Enquête Publique
Objet: Zonage plu
Pièces jointes: Screenshot_2021-03-24-13-37-05-46.jpg; IMG_20210324_131015.jpg; IMG_20210324_181216.jpg

Bonjour, je suis propriétaire de la parcelle bz111 quartier les Maravals sur la parcelle mitoyenne à la mienne bz 113 un lotissement est en construction .

Lundi j ai contacté l'urbanisme qui m indique que la zone a été reclasser non constructible.

Je ne comprends pas pourquoi les parcelles a côté la mienne vont avoir droit à un permis de construire et que moi si je fais la demande on me refusera ce permis ...

Je tiens aussi à préciser que sur ma parcelle j avais obtenu un permis de construire en 2011, à l époque le COS était de 0.05 donc pour une surface de 2500m2 de terrain j ai pu construire une maison de 125m2 en étant au maximum du droit a construire.

Dans ce futur lotissement les parcelles seront de 1000m2 avec possibilité de construire 150m2.

J' aimerais donc qu on m accorde le droit moi aussi de construire une autre maison avec les mêmes règles sur ma parcelle.

Je vous indique que le terrain n as jamais été inondé, il y a tous les réseaux en bordure de terrain:

- eau potable.
- tout à l'égout
- électricité
- télécom

Je vous joint des documents en pièces jointes.

Dans l attente d'une réponse favorable.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Mr ARNAUD Florent.





